



BRIVE VILLE CYCLABLE 4, rue Bosredon 19100 Brive-la-Gaillarde /

tél : 09.51.04.06.31. / 05.55.24.06.31.

Email [brive.villecyclable@laposte.net](mailto:brive.villecyclable@laposte.net) / <http://bvc.site.voila.fr>

-association loi 1901- agrément n°478 du 12 juin 1996-

**Compte-rendu de la Journée technique VELOURUTES VOIES VERTES :**

**« Où en est le schéma régional VELOURUTES VOIES VERTES en LIMOUSIN ? »**

**MARDI 23 SEPTEMBRE - Brive-la-Gaillarde**

### **Présents :**

- Francis BUGÉ, Directeur du Service Infrastructures à la Direction Régionale de l'Équipement du Limousin
- Julie CHEVRIER mission Vélo en Limousin-DDEL
- Pierre DEGAS, Maire de DAMPNIAT
- M. LABORIE, Mairie de MALEMORT
- Philippe LESCURE, Maire-Adjoint Action Municipale Brive Grand Centre
- Chantal FERAL MONS, Maire-Adjointe Action Municipale Brive Sud
- Dominique MIRAS, Conseiller Municipal de BRIVE LA GAILLARDE
- Manuel FAJARDO, Conseiller Municipal de BRIVE LA GAILLARDE
- Jean Claude FARGES, Vice Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
- Bernard LONGPRE, Vice Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
- Philippe BRUGEAT, Directeur des Services Techniques à la Mairie de MALEMORT
- Régis FOSSATI, Conseil Régional du Limousin
- Stéphane MILGRAM, chargé de mission Sports / Vie Associative au Conseil Général de la Corrèze
- Sylvie CHANOURDIE, Dir. Du Service Aménagement de la C.A.B.
- Philippe GUYOT, Service Environnement de la Communauté d'Agglomération de Brive
- Henri LAUZERAL, Directeur de la Voirie à la Mairie de BRIVE LA GAILLARDE
- Jean Louis CHANEL, Eclairage Public à la Mairie de BRIVE LA GAILLARDE
- M. Richardo, Services techniques à la Mairie de BRIVE LA GAILLARDE
- Julien SAVARY, membre du conseil d'administration de l'AF3v
- Daniel COUSTY et Alain VINET membres du CycloRandonneurBriviste et BVC
- J.L. VENNAT Délégué Régional FFCT-CODEP
- J.M LEGOFF président ClubVélocioGaillard
- M. GALINA et CONTINSOUZEAT pratiquants vélo
- Alain LEYMARIE adhérent BVC
- Francis MONS délégué régional AF3v et secrétaire BVC
- Gilles DENECKER Président BVC

### **Excusés :**

- Jean Marc BRUT, Maire de CUBLAC
- Claudine LABRUNIE, Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
- Robert PENALVA, Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
- Laurent JARRY Chargé de Mission ADEME

## 1- Présentation des vélo routes en France

Jérôme Savary nous présente l' AF3v, association nationale s'appuyant sur un réseau d'associations locales. Cette association est investie d'une mission d'information et de recensement des infrastructures. Il existe en France 256 véloroutes qui représentent 8000kms en tout sur le territoire français.

**- Une Véloroute est un ITINERAIRE cyclable à moyenne ou longue distance (pour des déplacements quotidiens ou de tourisme), linéaire (qui relie une ville A à une B de façon directe et touristique), continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné (uniforme sur son ensemble), sécurisé (sur l'itinéraire, aux carrefours, aux endroits accidentés...) et incitatif (mais pas obligatoire).**

**- Une Véloroute emprunte un itinéraire agréable, évite les dénivelés excessifs et circule autant que possible sur des aménagements en site propre et sur des petites routes tranquilles.**

**- Une Véloroute relie donc les régions entre elles et traverse les villes dans de bonnes conditions. Elle permet à tous les cyclistes de faire du vélotourisme ainsi que des déplacements utilitaires : de type domicile-travail.**

## 2- Le schéma Régional VéloRoutes /Voies Vertes en Limousin

Régis FOSSATI , du Conseil Régional nous fait l'historique de ce schéma Régional.

De 2000 à 2006

Depuis le lancement de la réflexion, de la concertation des différents partenaires au projet d'étude, du temps a passé jusqu'à la notification en 2005 du délégué interministériel.

Le 21 février 2007, le projet est finalisé par le comité de pilotage

Le 24 janvier 2008, il a été approuvé par le Conseil Régional après avis des différents partenaires.

Tout ceci donc en large concertation avec l'état ( DRE, DRDJS et DIREN ) et la région

Ceci aussi en liaison avec les 3 conseils Généraux, les conseils d'agglomération, les organismes de tourisme, des Usagers (FFCT, FFC, Associations...)

C'est actuellement la partie située en Creuse qui paraît la plus avancée.

Son tracé sera réalisé peut-être en 2009 !

Le projet ayant duré, les fonds européens sont désormais perdus

Y aura-t-il possibilité d'obtenir de nouveaux crédits européens ?

Il n'y a pas d'investissements lourds pour les vélo routes, le plus coûteux étant les 2 voies vertes reliant Brive au réseau et la traversée de Limoges.

Pour la Corrèze, 2 tracés avaient été initiés ; un a été privilégié, celui reliant le nord du département en passant par Sédère et Argentat Beaulieu.

Une liaison côté Cantal pourra se faire par Bort les Orgues

L'estimation du coût du Barreau de liaison serait entre 650 000/ 700 000€.

La partie corrézienne de 200 000 € :

130 000 € pour les services,

40 000 € pour le jalonnement,

et 35 000 € pour la reprise des revêtements.

Qui finance ?

C'est au département finaliser les aménagements avec les communes et communautés d'agglomération.

L'état est en pleine réorganisation.

Sur la région, il aura la volonté de faire avancer les projets, avec notamment les correspondants vélo.

L'état devient donc force de proposition, d'expertise et peut intervenir auprès du département.

### **3- Réactions**

Philippe LESCURE : note la nécessité de prévoir et d'anticiper les aménagements pour les vélos dans les infrastructures.

Gilles DENECKER rappelle que c'est aussi le cadre légal de la loi sur l'air qui l'impose à tout aménagement ou rénovation de voirie.

Le mot d'ordre des départements était jusqu'alors : « ne nous imposez pas les choses, nous ferons au fur et à mesure des rénovations... »

La mise en oeuvre revient donc aux départements

Quelle en sera l'échéance ?

Nul ne sait.

Il reviendra donc aux usagers et aux associations d'interpeller le Conseil Général sur les avancées des projets.

### **4- Présentation des voies vertes en France**

Présentation par Jérôme SAVARY :

***Une Voie Verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée.***

***Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.***

***Elle doit être accessible au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, et sécurisée en conséquence.***

***Une intégration intelligente, harmonieuse et consensuelle des différents types d'usagers est proposée, en veillant à assurer la compatibilité entre les utilisateurs " roulants " et " marchants " d'une part, et une continuité maximale pour chaque mode d'autre part.***

***Cette intégration est définie pour chaque Voie Verte dans une Charte des Utilisateurs, établie en concertation avec les représentants d'usagers. - La Voie Verte peut-être projetée en milieu rural ou urbain, et peut ainsi emprunter les chemins de halage, les voies ferrées désaffectées, les routes forestières, les promenades littorales, les parcs urbains...***

***Les différents utilisateurs sont associés à la définition et aux schémas de Voies Vertes à tous les échelons (européen, national, régional, départemental). La Voie Verte se caractérise par une homogénéité de traitement et doit être adaptée à l'usage auquel elle est destinée.***

***Elle est établie dans le respect de "environnement, de la culture et du patrimoine des lieux traversés, dans le cadre d'une démarche d'identité culturelle propre à chaque voie verte ; cela passe également par la valorisation de friches industrielles situées à proximité. La voie verte doit s'intégrer au tissu socio-économique local, qui pourvoit aux besoins spécifiques des utilisateurs ( cf.location et réparation de bicyclettes –rollers - handibikes-..., hébergement, restauration,...), et elle doit desservir autant que possible les équipements scolaires et récréatifs, les pôles d'intérêt culturel, les centres commerciaux.***

Jean-Claude FARGES nous informe que la partie de la voie verte entre Brive et Malemort est actuellement à l'étude.

Constat :

Il y a très peu eu d'achat de parcelles sur la partie « urbanisée » de Brive , le long de la Corrèze (rue de l'île du roi)  
6 parcelles sur 36 ont été acquises... le chemin sera encore long...pour arriver à la totalité.

Dans l'immédiat, et afin d'accélérer le processus, pour devenir une véritable épine dorsale d'est en ouest de Brive, la bande cyclable sera renforcée et sécurisée davantage au moyen d'une bordure.

Cela permettra aussi l'accès aux lycées, collèges...

Pour le schéma directeur de la voie verte, un appel d'offre est lancé.

Stéphane GUILLOT précise que 5 + 2 km ont été réalisés ( 2 côté plaine des jeux des Bouriottes et 5 côté plaine des jeux de Tujac )

La prochaine tranche sera Dampniat / Malemort

Mme CHANOURDIE précise qu'il est nécessaire de passer par un schéma-directeur pour ensuite éventuellement poser des déclarations d'utilité publique

Pierre DEGAS précise que la distance globale de la voie verte sera de 55 kms...

La bonne nouvelle étant aussi l'entrée de la voie verte de Brive au prochain catalogue des voies vertes qui sortira l'an prochain puisqu'à partir de 5 kms, elle peut être répertoriée.

Nous remercions les différents participants pour leur collaboration lors de cette rencontre.